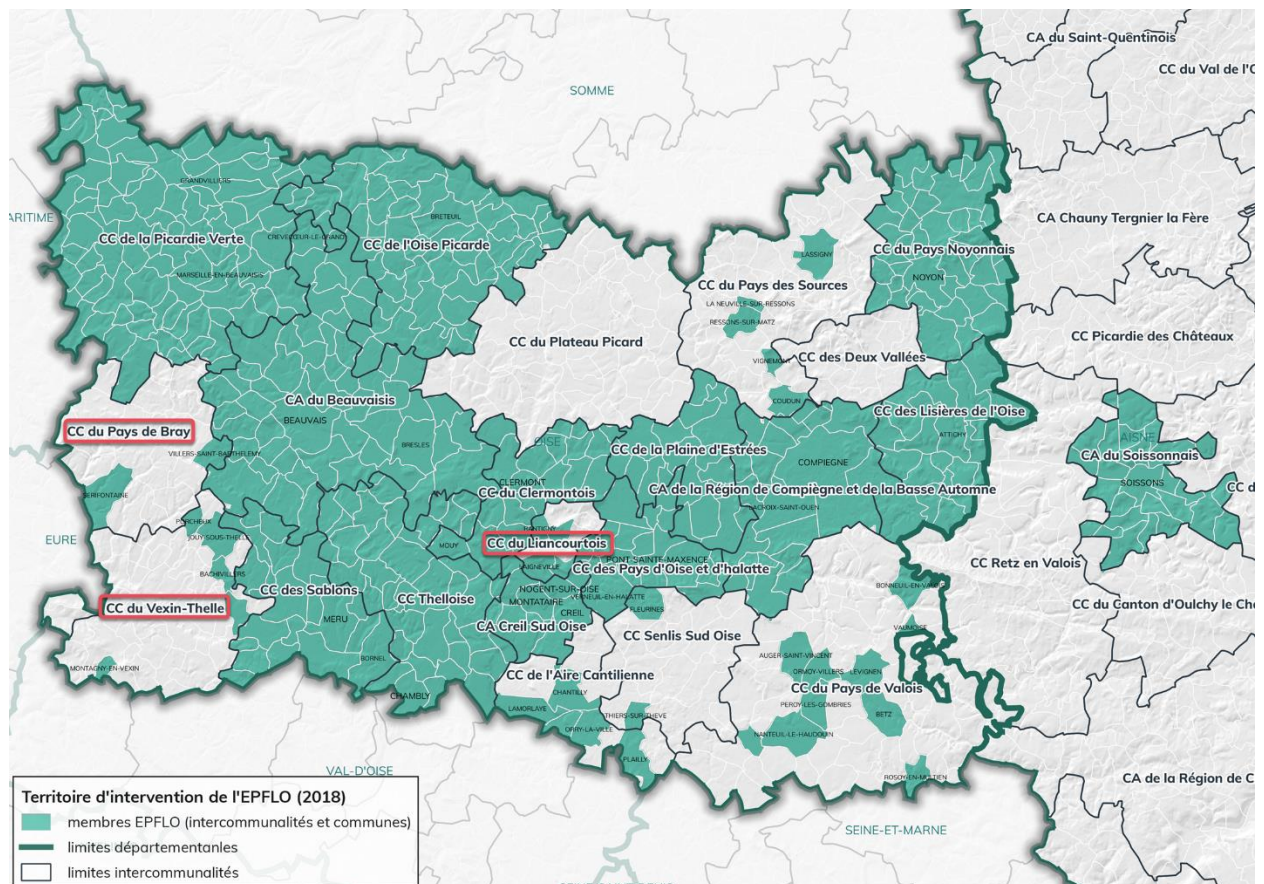


Cette note présente les projets d'extensions du périmètre d'intervention de l'EPFLO sur les intercommunalités suivantes, situées dans le département de l'Oise :

- ✓ CC du Pays de Bray (l'avis du CRHH est sollicité pour la séance du 14 mai 2019)
- ✓ CC du Liancourtois – Vallée Dorée (l'avis du CRHH sera sollicité par voie électronique)
- ✓ CC du Vexin-Thelle (l'avis du CRHH sera sollicité par voie électronique)

L'avis du CRHH est sollicité sur ces projets d'extensions, conformément aux dispositions des articles L324-2 et L324-2-1 A du code de l'urbanisme.

Carte du périmètre d'intervention de l'EPFLO

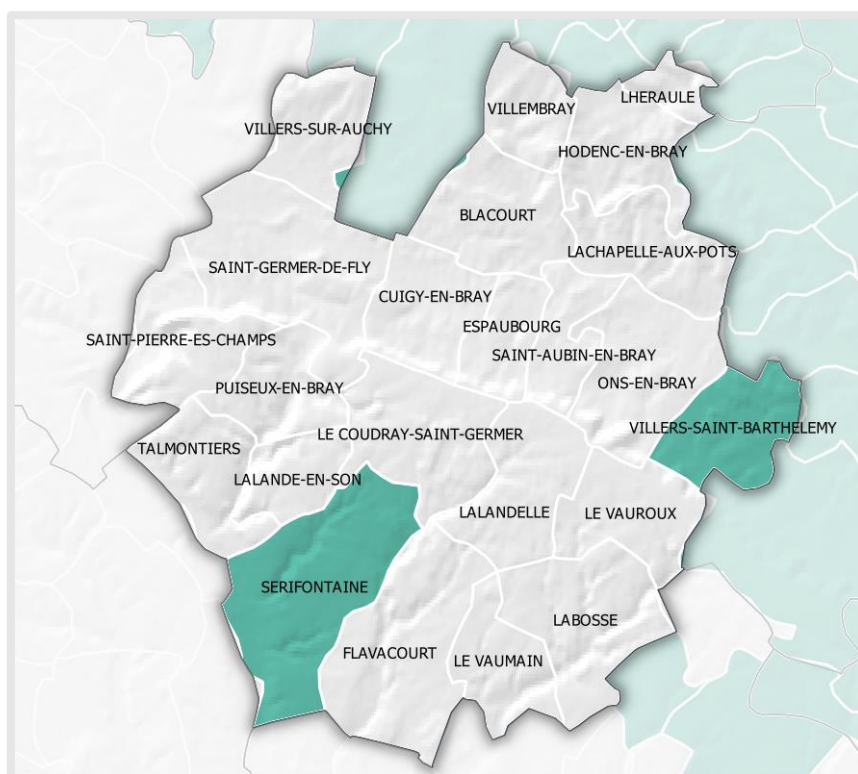


1// CC DU PAYS DE BRAY

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Bray a délibéré le mercredi 12 décembre 2018 pour demander à adhérer à l'Établissement Public Foncier Local.

L'adhésion de la communauté de communes du Pays de Bray à l'EPFLO permettra à l'ensemble du territoire de bénéficier d'un outil d'action foncière en appui à ses projets de développement et d'aménagement. La communauté de communes du Pays de Bray est par ailleurs engagée dans une démarche de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat.

Deux des vingt-trois communes de l'intercommunalité sont déjà adhérentes, Sérifontaine (CA EPFLO 2011 03/07-1) et Villers-Saint-Barthélemy (CA EPFLO 2012 07/11-1), qui représentent une population de 3 304 habitants sur les 18 731 habitants de l'intercommunalité au 1er janvier 2019, soit 18%.



Ainsi, l'adhésion de la CC du Pays de Bray à l'EPFLO permettra à 21 communes, comptant 15 427 habitants, d'être désormais couvertes par l'Établissement Public Foncier Local, en plus des deux communes déjà adhérentes totalisant 3 304 habitants.

Dans sa délibération, la communauté de communes du Pays de Bray a désigné deux représentants : M. Alain LEVASSEUR (délégué titulaire) et M. Patrick BATOT (délégué suppléant). Sous réserve de la validation de l'extension du périmètre de l'EPFLO au territoire de la communauté de communes du Pays de Bray, les délégués seront installés lors de la prochaine Assemblée Générale, prévue pour mars 2020.

Le Conseil d'Administration de l'EPFLO a délibéré favorablement pour cette adhésion le 27 mars 2019.

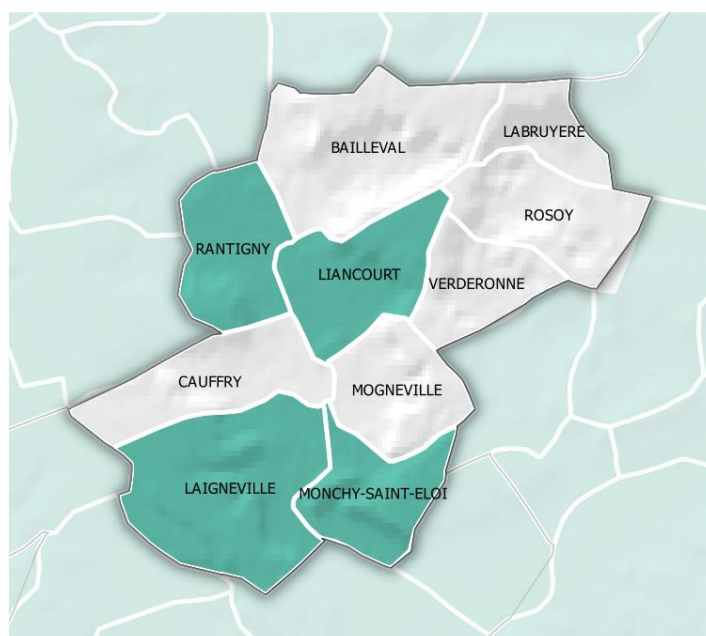
⇒ **Les délibérations des deux établissements ont été transmises au Préfet de Région, aussi l'avis du CRHH est sollicité pour la séance du 14 mai 2019.**

2// CC DU LIANCOURTOIS VALLEE DOREE

La Communauté de Communes du Liancourtois Vallée Dorée va prochainement délibérer pour adhérer à l'Établissement Public Foncier Local.

L'adhésion de la communauté de communes du Liancourtois Vallée Dorée à l'EPFLO permettra à l'ensemble du territoire de bénéficier d'un outil d'action foncière en appui à ses projets de développement et d'aménagement. L'intercommunalité est notamment intégrée au Schéma de Cohérence Territorial du Grand Creillois avec la communauté d'agglomération Creil Sud Oise, déjà membre de l'EPFLO.

Quatre des dix communes de l'intercommunalité sont déjà adhérentes, Laigneville (CA EPFLO 2008 12/09-11), Liancourt (CA EPFLO 2007 12/7-1), Monchy-Saint-Eloi (CA EPFLO 2008 07/01-1) et Rantigny (CA EPFLO 2013 03/28-1). Ces quatre communes représentent une population de 16 408 habitants sur les 23 934 habitants de l'intercommunalité au 1er janvier 2019, soit 69%.



Ainsi, l'adhésion de la CC du Liancourtois Vallée Dorée permettra à six communes, comptant 7 526 habitants, d'être désormais couvertes par l'Établissement Public Foncier Local, en plus des quatre communes déjà adhérentes totalisant 16 408 habitants.

Le Conseil d'Administration de l'EPFLO a délibéré favorablement pour cette adhésion le 27 mars 2019

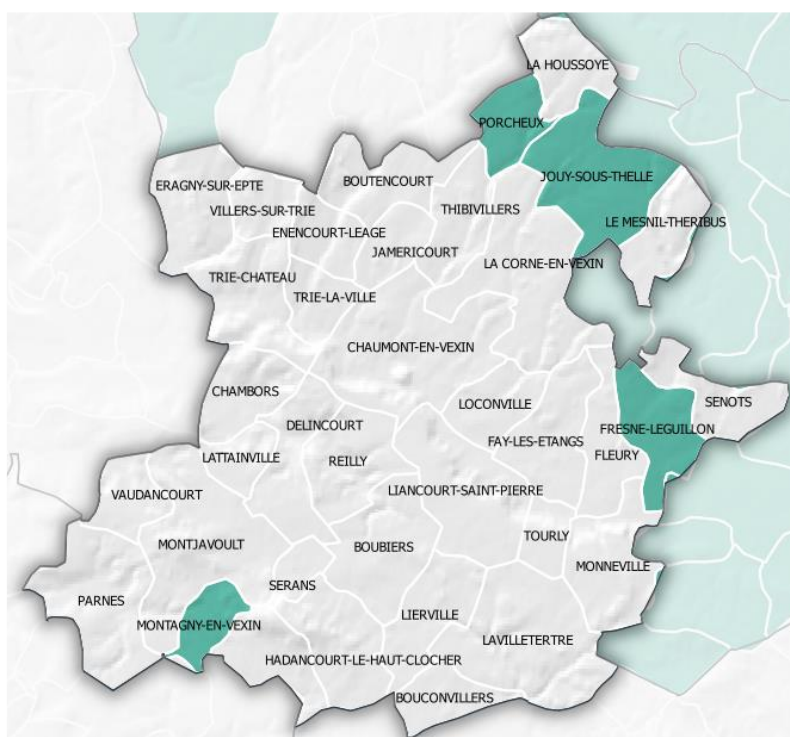
⇒ **L'avis du CRHH sera sollicité ultérieurement par voie électronique, après envoi des délibérations des deux établissements à Monsieur le Préfet de Région**

3// CC DU VEXIN THELLE

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle a délibéré le 11 avril 2019 pour demander à adhérer à l'Établissement Public Foncier Local.

L'adhésion de la communauté de communes du Vexin-Thelle à l'EPFLO permettra à l'ensemble du territoire de bénéficier d'un outil d'action foncière en appui à ses projets de développement et d'aménagement. La communauté de communes est couverte par un Schéma de Cohérence Territoriale et partages des problématique d'aménagement avec d'autres territoires du Sud de l'Oise, déjà adhérents à l'EPFLO.

Quatre des trente-cinq communes de l'intercommunalité sont déjà adhérentes, Fresne-Léguillon (CA EPFLO 2012 12/10-1), Jouy-sous-Thelle (CA EPFLO 2012 03/26-1), Montagny-en-Vexin (CA EPFLO 2012 07/11-1), Porcheux (CA EPFLO 2008 02/19-5). Elles représentent une population totale de 2 770 habitants sur les 19 522 habitants de l'intercommunalité au 1er janvier 2019, soit 14%.



Ainsi, l'adhésion de la CC du Vexin-Thelle permettra à trente-et-une communes, comptant 16 752 habitants, d'être désormais couvertes par l'Établissement Public Foncier Local, en plus des quatre communes déjà adhérentes.

Le Conseil d'Administration de l'EPFLO va délibérer pour cette adhésion le 3 juillet 2019.

⇒ **L'avis du CRHH sera sollicité ultérieurement par voie électronique, après envoi des délibérations des deux établissements à Monsieur le Préfet de Région**